

## ARRETE N° AR 17-292

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L612-5 à L612-6, L715-3, D612-33 à D612-36,

Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu le règlement intérieur de l'établissement.

### ARRETE

#### Article 1 : procédure de dépôt de dossier de candidature master

- Toute demande d'admission pour le programme master se fait exclusivement via l'application en ligne sur le site utt.fr.
- Les dates d'ouverture de l'application en ligne sont du 5 février au 10 juin 2018.
- Tout dossier incomplet ou non soumis dans les délais (du 5 février 2018 au 10 juin minuit) ne pourra pas être traité lors de jurys d'admission et sera considéré comme refus d'admission.

#### Article 2 : jury d'admission

Tout dossier d'admission recevable (dossier complet) sera soumis à l'une des trois sessions d'admission, à savoir :

- Un premier jury d'admission sera organisé entre le 19 et le 23 mars 2018
- Un second jury d'admission sera organisé entre le 30 avril et le 4 mai 2018
- Un dernier jury d'admission sera organisé entre le 18 et le 22 juin 2018

#### Article 3 : décision de jury

Toutes les décisions de jury seront communiquées individuellement dans les jours suivants les jurys d'admission :

- Dans un premier temps via l'application en ligne.
- Dans un second temps par courrier envoyé par mail.

Fait à Troyes, le 20 novembre 2017

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes  
Par déléation  
Le Directeur Général des Services

Jacques WACKEL  
Pierre KOCHROYES

